



## Calcul du potentiel financier

---

- **Question**

Pour calculer le potentiel financier corrigé par habitant nous avons besoin de :

- la moyenne régionale du potentiel financier par habitant,
- la moyenne régionale du revenu brut moyen annuel par habitant.

Pourriez- vous nous fournir ces deux chiffres ?

- **Réponse**

Le potentiel financier « corrigé » par habitant et le revenu brut moyen annuel par habitant sont appréciés au regard respectivement de :

- la moyenne régionale du potentiel financier « corrigé » par habitant 2006  
soit 1 288,32 € et de
- la moyenne régionale du revenu brut moyen annuel par habitant 2004  
soit 12 621,27 €.

Pour mémoire : Le critère de lutte contre les inégalités sociales et territoriales permettant de fixer la modulation de la base forfaitaire au titre du NQU exprime :

- d'une part, le potentiel financier « corrigé » par habitant de la collectivité porteuse de projet correspondant à la ressource fiscale qu'elle percevrait si ses taux d'imposition aux quatre taxes correspondaient aux taux moyens nationaux, à laquelle s'ajoute le montant forfaitaire 2006 qui lui est versé au titre de la DGF ainsi que, le cas échéant, les montants 2006 versés au titre du FSRIF, de la DSU et de la DSR ; le montant obtenu étant rapporté au nombre d'habitants (RGP 1999) ;

- d'autre part, le revenu brut moyen annuel 2004 par habitant.